

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

La troisième chambre se rebiffe

La Conférence des gouvernements cantonaux a été créée en 1992 pour faire respecter les intérêts des cantons dans la politique étrangère de la Confédération. C'est une sorte de troisième chambre, un Conseil des Etats hors institutions. Les partis y jouent un rôle minime. Elle ne prend position qu'à une majorité de dix-huit cantons au moins.

Témoignage de la dérive du personnel politique fédéral, la Conférence défend essentiellement l'autonomie cantonale contre le Conseil fédéral... alors même que cette défense est en principe la tâche essentielle de celui-ci!

On se rappelle qu'elle a fait aboutir le premier et seul référendum des cantons ayant jamais été lancé. Il s'agissait d'un paquet fiscal particulièrement mal venu que le peuple refusa sec et sonnante.

La Conférence vient à nouveau de se manifester avec éclat dans le cadre de l'affaire Kadhafi. Elle a dénoncé sans prendre de gants la décision du Conseil fédéral de soumettre l'arrestation d'Hannibal Kadhafi par la police genevoise à l'examen d'un tribunal arbitral international. Elle la juge avec raison comme une ingérence inacceptable de la Confédération dans les affaires genevoises.

Dans un communiqué du 25 juin dernier, la Conférence écrit: *Les gouvernements cantonaux constatent que*

le canton de Genève n'a été ni informé ni consulté par la Confédération avant la signature des accords du 20 août 2009, du 14 mai et du 13 juin 2010. De l'avis des gouvernements cantonaux, le procédé adopté par le Conseil fédéral en rapport avec la signature de ces accords ne respecte clairement pas les droits de participation du canton de Genève au sens de l'art. 55 de la Constitution fédérale.

Les gouvernements cantonaux constatent de plus que ces accords entraînent une ingérence dans la souveraineté policière et judiciaire du canton de Genève de même que dans le principe de la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire. Pour les gouvernements cantonaux, la question de la définition des limites constitutionnelles des compétences du Conseil fédéral en politique étrangère et du respect de ces limites se pose.

Concrètement, les conclusions du tribunal international pourraient mordre largement sur la souveraineté cantonale, voire imposer à Genève une décision contraire au droit suisse. M. François Longchamp, président du gouvernement genevois, a d'ores et déjà prévenu Berne que son canton n'appliquera pas une telle décision. C'est la moindre des choses.

Certains jugent que les moyens mis en œuvre pour arrêter et détenir le petit Hannibal étaient disproportionnés.

On ne le saura jamais, ignorant ce qu'une intervention douce aurait suscité chez ce coutumier de la résistance physique à la force publique. D'autres estiment qu'une certaine prudence politique aurait dû inciter les autorités genevoises à mettre la pédale douce. Ça se discute. Ce qui est sûr, c'est que le Conseil fédéral était dans le coup dès avant l'arrestation, ayant été constamment tenu au courant des faits. De toute façon, il existe, à Genève et en Suisse, un ordre juridique qui permet aux personnes lésées par la police de porter plainte et, cas échéant, d'obtenir réparation.

Et dans tous les cas, comme l'a justement dit M. Pascal Broulis, président du Gouvernement vaudois et président de la Conférence des gouvernements cantonaux, «on règle les comptes à l'intérieur du pays, pas à l'extérieur».

Nous avons toujours affirmé que les souverainetés cantonales constituaient le bouclier du Conseil fédéral. Son autorité est faible face à l'extérieur parce qu'il ne détient pas un pouvoir propre, contrairement aux chefs d'Etat ordinaires, mais un pouvoir délégué. Il doit rendre des comptes à ses mandants. L'avantage, c'est qu'il peut invoquer les souverainetés cantonales et la démocratie directe pour marquer une intransigeance totale et faire valoir face aux

Etats étrangers que les institutions suisses lui interdisent de passer par où ces Etats voudraient qu'il passe. Le Conseil fédéral, qui oublie que nous sommes une Confédération, a fait l'inverse. Il a voulu jouer tout seul, il s'est ridiculisé, et nous avec.

C'est une constante psychologique universelle que les autorités faibles face à l'extérieur se comportent avec brutalité à l'égard de ceux dont elles ont la charge et dont elle sont en train de trahir les intérêts. C'est un jeu de compensation: le Conseil fédéral a agi d'une façon symétriquement indigne à l'égard de la Libye, devant laquelle il a rampé, et à l'égard du canton de Genève, auquel il prétend faire payer son humiliation. La Conférence des gouvernements cantonaux a bien fait de le lui dire en face et publiquement.

Nous avons à l'époque émis des réserves à l'égard de cette troisième chambre, craignant qu'elle ne soit rapidement investie par les partis, craignant aussi qu'elle ne noue des rapports trop étroits avec l'administration fédérale, en un mot qu'elle ne devienne finalement un instrument supplémentaire de centralisation. Ces craintes subsistent en arrière-fond, mais pour l'heure, nous ne pouvons que nous féliciter de son existence, de ses discours et de son action.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Impressions strasbourgeoises

L'Eglise et la faculté de théologie du Canton de Vaud traversent des temps difficiles, on le sait. Les institutions sont affaiblies. S'agissant de la faculté, on a eu connaissance, par les journaux, des conflits de personnes qui la divisent. Les facultés de Genève et Neuchâtel ne fanfaronnent pas non plus.

De plus, l'enseignement qui est donné dans ces facultés, à force de se vouloir à tout prix scientifique, s'est coupé des réalités de l'Eglise. Les chercheurs ne voudraient surtout pas qu'on les accuse d'avoir un parti pris pour l'Evangile!

Dans ces circonstances, celui qui souhaite étudier la théologie protestante peut être tenté d'aller voir ailleurs. Il peut chercher une faculté qui le confortera dans sa démarche de foi, Aix-en-Provence, par exemple. Il peut aussi s'inscrire dans une faculté «*main stream*», plus en lien avec le monde contemporain, mais néanmoins ferme sur sa mission.

C'est le choix que j'ai fait. Départ pour la capitale de l'Alsace, ses maisons à colombages, ses églises, sa choucroute et sa réalité d'Eglise.

La loi française de 1905 sur la laïcité ne s'applique pas en Alsace, car cette dernière n'était pas française en

1905. Les rapports Eglise-Etat sont alors régis par un concordat napoléonien qui prévoit notamment que les pasteurs, curés et rabbins (un certain nombre en tout cas) sont payés par l'Etat. En outre, la faculté de théologie protestante – comme sa sœur catholique – est une faculté d'Etat, ce qui serait inconcevable en «France de l'intérieur». Pour moi, ce fut l'intérêt premier de cette faculté: parce qu'elle délivre des diplômes d'Etat, je pourrai faire reconnaître sans peine mon diplôme une fois de retour au pays.

Toutefois, a priori, le système académique français n'est pas très enthousiasmant. D'abord, les étudiants qui entrent à l'université sont peu sélectionnés, tant sont nombreux ceux qui obtiennent le bac. Ensuite, la forte centralisation française fait que les universités ont peu d'autonomie et doivent obtenir l'aval du «Ministère» pour tout et n'importe quoi. Finalement, les moyens financiers à disposition sont assez limités, la générosité étant réservée aux Hautes Ecoles. Qu'importe cette réalité difficile, la faculté de Strasbourg demeure attrayante. Parce qu'elle est une faculté ecclésiastique.

La plupart des enseignants de cette faculté ont été ou sont pasteurs. Ils ont

gardé une activité pastorale certes limitée mais ils demeurent fidèles à l'Eglise. Leur engagement à la faculté est un engagement d'Eglise, un ministère de docteur. Pour autant, ces enseignants se comportent comme de vrais universitaires; leur travail est marqué par le souci de la cohérence et de la rigueur intellectuelles. Mais les relations entre l'Eglise d'une part et la faculté d'autre part sont détendues et naturelles parce que les personnes se connaissent et œuvrent ensemble. L'exemple le plus flagrant est celui du professeur André Birmelé: professeur de dogmatique, il est aussi vice-président de «Foi et Constitution» et engagé dans moult commissions de l'Eglise alsacienne. Assez régulièrement, il prêche en remplacement de collègues. Son enseignement académique est à la fois rigoureux et – osons le dire – porté par la foi. On pourrait en dire autant du professeur Elisabeth Parmentier.

Ces deux enseignants sont profondément luthériens. Et je crois percevoir ici une force du luthéranisme. Pour un luthérien, la foi est la clé de voûte de toute réflexion théologique: l'humain connaît Dieu par la foi. Dès lors, la réflexion philosophique spéculative sur

Dieu – hors d'une démarche de foi – n'intéresse pas le luthérien (le luthérien n'est généralement pas thomiste). La connaissance de Dieu est alors limitée. Qu'importe! Luther avait déjà développé l'idée du «*Deus absconditus*», du Dieu caché: toute une partie de Dieu nous reste cachée. Mais ce que nous avons besoin de savoir sur Dieu, la lecture de la Bible dans la foi nous le donne. Le reste ne nous concerne pas. Ce qui compte, c'est que Dieu se donne *pro nobis* et nous sauve par Jésus-Christ.

Le contexte protestant français est particulier; les protestants sont très conscients de constituer une minorité et «se serrent les coudes». Cela explique en partie les liens harmonieux entre l'Eglise et la faculté de théologie protestantes. Cela dit, la théologie luthérienne, par son aspect confessant, a l'avantage de maintenir la foi comme élément indispensable de la réflexion théologique, y compris à l'université (laïque). Elle permet alors à la faculté de théologie de rester en lien étroit avec l'Eglise, au service de celle-ci, tout en assumant un travail proprement académique.

JULIEN LE FORT

Le Général Guisan et l'esprit de résistance

Si les basses insinuations des esprits destructeurs qui ont mal à leur histoire vous ont écœuré et si vous estimez que, cinquante ans après la mort de notre dernier commandant en chef, il est temps de se souvenir, de comprendre et d'honorer, c'est *Le Général Guisan et l'esprit de résistance*¹ que vous devez prendre cette année en vacances.

Dès les premiers mots de la préface, le ton est donné: «Un peuple ne peut pas vivre en oubliant son passé», affirme Jean-Jacques Rapin: «Continuer à croire qu'avec l'aide de la Providence, le Général Guisan a joué un rôle déterminant dans la préservation de notre indépendance, en rappelant les vertus de l'esprit de résistance, n'est donc pas une aberration. C'est une double preuve – de courage face aux idées du moment, de respect envers ceux qui nous ont précédés.»

Pourtant, ne vous attendez pas à un panégyrique du Général! Il ne s'agit pas même d'une biographie, bien plutôt de l'histoire d'une résistance replacée dans son contexte historique et son décor européen.

Le Général face à l'histoire

Guisan fait d'abord partie de «ceux qui ont dit non». Comparé à Mannerheim, Churchill ou Mac Arthur, il appartient à cette race d'hommes que les crises révèlent. Il est de ceux qui s'élèvent au milieu des paniques générales et savent réunir dans la confiance en leur personne une armée ou un peuple.

Guisan est aussi le général confédéré qui occupera ses fonctions le plus longtemps. Après Dufour, mandaté par la Diète pour dissoudre le *Sonderbund* en 1847; Herzog, chargé de défendre la frontière durant le conflit franco-allemand de 1870-1871; Wille, qui dirige l'armée suisse durant le premier conflit mondial; Guisan, lui, est nommé général le 2 septembre 1939 avec nonante pour cent des voix de l'Assemblée fédérale. Il dirigera l'armée suisse durant les six ans que durera la Deuxième Guerre et jusqu'à sa démission le 20 juin 1945.

Menaces extérieures

La Suisse a-t-elle été menacée? Fin mai 1940, pour la première fois de son histoire, la Confédération se trouve complètement encerclée d'ennemis potentiels à revendications conquérantes. Des archives retrouvées, il ressort clairement que les capacités de notre armée, que ce soit la qualité de l'armement ou le moral des troupes, ont à plusieurs reprises fait l'objet d'analyses détaillées par les services de renseignement du Reich. Il est également prouvé que des plans d'invasion ont été conçus, tant par les Allemands que par leurs alliés italiens, solidaires l'un de l'autre dans chaque campagne. Les plans allemands ont été élaborés après l'armistice de Compiègne par le capitaine Otto Wilhelm von Menges, le même qui avait préparé l'invasion de la France. Du côté italien, des instructions ont été données en mars 1940 déjà au corps d'armée XVI basé à Milan de «veiller particulièrement» au Simplon. De plus, pour la première fois également, notre pays a affaire à des voisins qui ne fonctionnent plus selon le droit des gens classique, mais qui usent de méthodes qui leur sont propres.

Il semble donc que la Suisse, sans avoir été au cœur des préoccupations du Reich, ait en tout cas fait l'objet de plans d'attaque, et même de projets concrets. L'intérêt stratégique d'occuper notre pays n'a cependant pas suffi pour que les troupes du Führer franchissent la frontière. Pourquoi?

L'armée suisse en 1939-1940

L'armée suisse a-t-elle effrayé le Führer? De toute évidence, non. Les effectifs sont certes proportionnellement importants pour un petit pays, mais l'équipement est dépassé et les armes antichar quasiment inexistantes. De plus, notre aviation, composée d'ailleurs d'appareils allemands, est faiblement soutenue par une DCA minimale. Les véhicules réquisitionnés sont hétéroclites et inaptés au combat. Autant dire que le Plateau est à la merci complète d'une attaque combinée avions-chars comme elle a eu lieu en Pologne, en Hollande, en Belgique et en France.

Dans son fameux Rapport d'après-guerre, le Général se montrera particulièrement incisif envers les cadres de l'armée: les officiers étaient «peu ou pas préparés à leur tâche pour une grande partie d'entre eux»². Mais c'est pour la tête de l'armée qu'il aura les mots les plus durs: «Ce qu'il importe de fixer ici, c'est le degré de préparation stratégique; et, si pénible que cela soit, je dois à la vérité de dire que cette préparation offrait une grave lacune: nous n'avions pas de plans d'opérations préparés et mis au point. Nous n'en avons pas dix, nous n'en avons pas cinq. Nous n'en avons pas même un seul»³.

Les seules forces de l'armée, reconnues à l'époque par les analyses de nos voisins, sont: *premièrement* la valeur individuelle du troupier suisse, robuste et bon tireur, *deuxièmement* la qualité de notre «mousqueton 31»⁴ qui surclasse les armes comparables à tous les points de vue, et *troisièmement* le moral général de la troupe, farouchement déterminée à défendre son territoire. Rapidement, Guisan va ainsi se rendre compte que le seul moyen pour son armée de fantassins de faire face avec honneur est d'ancrer sa volonté de résistance dans un terrain qui lui est favorable.

La stratégie du Réduit

Guisan part donc du principe que son armée de fantassins ne peut pas affronter dans la plaine un ennemi supérieur en nombre et en puissance de feu. Les plans initiaux de défense sur la Limmat ont été rendus caducs par l'invasion de la France, car notre armée risque d'être prise à revers par le Jura. De plus, conforté par le succès des différentes résistances en montagne (Albanie, Grèce, Armée française des Alpes, etc.), Guisan estime que seuls des combats retardateurs ont leur justification sur le Plateau. Le gros des forces doit se replier dans le bastion des Alpes et lancer des expéditions de harcèlement en cas d'invasion. Pour simplifier, la stratégie du Réduit implique la répartition suivante des troupes: un quart défendra la frontière, un quart occupera des posi-

tions avancées sur le Plateau et la moitié restante combattra depuis le Réduit, où se trouve la quasi-totalité des armes lourdes. Cette concentration des forces «en hérisson» aura, outre sa valeur stratégique, un caractère dissuasif et une portée symbolique certaine au-dehors de nos frontières.

L'homme Guisan

Qui était Guisan, architecte de cette résistance? Une scène résume sans doute le personnage: c'est le Rapport du Grütli, le 25 juillet 1940. Un chef réunit ses cadres dans une prairie mythique, leur parle sans notes, leur donne la direction, les gonfle d'espoir et leur transmet sa volonté de résister. Guisan avait non seulement l'intelligence du visionnaire et l'autorité du chef, mais également un charisme et une chaleur humaine qui ont su toucher chaque soldat et chaque citoyen. Cette popularité immense est confirmée par mille anecdotes.

Lire *Le Général Guisan et l'esprit de résistance*, c'est accomplir un vrai devoir de mémoire, ou de piété filiale si l'on préfère. Alors qu'une fois de plus notre armée de milice est menacée par d'irresponsables amnésiques (passons sur la tautologie), l'ouvrage de Jean-Jacques Langendorf et Pierre Streit tombe à pic. L'histoire nous rappelle que, dans les périodes de crise aiguë, alors que tout semble perdu, des êtres hors du commun émergent, des figures de proue, des hommes qui transcendent et éclipsent la médiocrité politicienne pour prendre en main le destin des patries menacées.

JEAN-BAPTISTE BLESS

¹ *Le Général Guisan et l'esprit de résistance* par Jean-Jacques Langendorf et Pierre Streit, Editions Cabédita, 2010.

² *Rapport du Général Guisan à l'Assemblée fédérale sur le service actif 1939-1945* [Lausanne, 1946].

³ Idem, pp. 14-19.

⁴ Le «mousqueton 31» est le fusil d'ordonnance de l'époque et jusqu'à la fin des années 50.

Revue de presse

«Excellence dans la routine»

La mode est à la réforme du Conseil fédéral. C'est pourquoi les articles et les projets se multiplient qui tous prétendent remédier aux carences mises en lumière par le rapport de la commission de gestion qui a étudié le comportement du gouvernement fédéral pendant la crise de l'UBS. Voici le diagnostic que le conseiller national Jacques Neiryck établit («Réformer le Conseil fédéral», 24 heures du 2 juillet):

[...] *Le Conseil fédéral a démontré à la fois son excellence dans la routine et son inadaptation aux situations d'exception: affaires Tinner, Kadhafi, UBS, Polanski, tout comme ce fut le cas jadis pour les fonds en déshérence, la faillite de Swissair, la démission forcée d'Elisabeth Kopp, annonciatrice des psychodrames Metzler et Blocher. C'est un pilotage automatique pour ciel serein. Or les nuages s'amoncellent: la place financière est toujours menacée par les intrigues de concurrents puissants; la sécurité sociale accumule les déficits; la politique énergétique est inexistante; l'armée erre sans but, l'immigration n'est pas contrôlée. [...]*

Peut-être «l'excellence dans la routine» n'est-elle pas le fait du Conseil fédéral, mais de l'administration fédérale qui fait son travail habituel. Peut-être pourrait-

on se passer des séances du Conseil fédéral, puisque ces messieurs-dames cachent les choses importantes à leurs collègues par crainte des indiscretions qui fleurissent au Palais fédéral.

E. J.

«La partitocratie au pouvoir»

C'est ce que met bien en lumière la «Lettre ouverte de Charles Poncet à Doris Leuthard» parue dans *L'Hebdo* du 1^{er} juillet:

[...] *On blâme nos institutions pour les faiblesses que vous montrez à un électorat irrité: désunion, visions à courte vue, incapacité d'anticiper, seraient autant de vicissitudes d'un système qu'il faudrait réformer. On se trompe, car les institutions sont adéquates. On blâme aussi les personnes qui n'auraient ni les talents, ni les audaces de leurs homologues d'autres pays. On a tort, car la partitocratie au pouvoir étant ce qu'elle est, elle ne peut guère sécréter d'autres dirigeants et il y a quelque inconséquence à reprocher aux élus d'en être le produit. [...]*

Les partis attendent de leurs conseillers fédéraux qu'ils soient des locomotives électorales. Ne nous étonnons donc pas des interviews sensationnels, coups fourrés, accusations réciproques auxquels se livrent les membres du Conseil fédéral. Ce n'est

que la continuation des luttes partisans au sein des Chambres qui les ont élus.

E. J.

Bonnes nouvelles du Château

Si le Conseil fédéral va mal, par contre les nouvelles du Château cantonal semblent meilleures, si l'on en croit la conclusion de M. Pierre-André Stauffer dans son article de *L'Hebdo* du 1^{er} juillet intitulé: «Philippe Leuba ou le respect idolâtre des institutions»:

[...] *Une chose est sûre: «Le Conseil d'Etat aujourd'hui fonctionne bien». A cause peut-être de la relative jeunesse des uns et des autres. «Nous sommes d'une même génération et, toutes étiquettes partisans confondues, avons baigné dans le même environnement politique. Il n'y a aucun membre du gouvernement avec lequel je ne pourrais pas travailler.» Pas même avec Pierre-Yves Maillard. Autrefois tout les séparait, sauf le football. Aujourd'hui, quoique l'un et l'autre n'aient rien renié de leurs convictions, ils ressemblent à ces deux députés français pourtant brouillés à mort et qui plaisaient ensemble à la buvette du Palais Bourbon. Commentaire historique de Georges Clémenceau qui passait dans le coin: «Qu'est-ce qui les sépare? Leurs idées? C'est si peu de chose.»*

Si la politique fédérale nous déçoit, réjouissons-nous d'autant plus en constatant un certain redressement politique et financier de notre Canton grâce à l'équipe actuelle qui siège au Château. La vie de la Confédération est faite avant tout de la vie des Cantons qui la constituent. C'est beaucoup plus important que les intrigues et coups de Jarnac du Palais fédéral. Il nous reste à espérer que cette belle entente ne sera pas mise à mal par la période électorale à venir où les partis demandent à leurs élus de «se profiler» – on sait ce que ça veut dire – pour gagner des voix.

E. J.

Bon pour la tête?

Chassé du Midi de la France par une chaleur torride, j'ai acheté dès le retour *L'Hebdo* du 8 juillet, qui m'apprend que Hans-Rudolf Merz va démissionner sous peu, et présente sur quatre pages le portrait de la favorite à sa succession. Le lendemain, c'est Moritz Leuenberger qui annonce sa démission.

Le même magazine propose une liste des meilleures terrasses de Suisse romande. L'une des plus recommandées du canton de Fribourg se trouve à... Avenches.

Bon été!

Ph. R.

Initiative pour supprimer l'obligation de servir

Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) vient de lancer une initiative populaire pour abolir le service militaire obligatoire. Le groupe affirme qu'il ne s'agit pas de supprimer tout bonnement l'armée, mais seule l'obligation de servir. Si l'initiative est acceptée, libre au gouvernement d'instituer une armée de métier. Dans son argumentaire, le GSsA dit tout haut ce que pensent tout bas l'intelligentsia suisse et les médias officiels, mais qu'ils n'osent formuler ouvertement vu l'attachement du peuple à l'armée de milice. La Suisse, dans une Europe en paix, n'aurait pas à craindre une invasion. Dès lors la milice, liée à la défense du territoire (le GSsA voit très bien que l'une suppose l'autre), n'a plus de justification.

Contrairement à l'administration militaire et au Conseil fédéral, les initiateurs ont un discours cohérent. Mais contre tous ces gens, nous affirmons une nouvelle fois (cf. *La Nation* n° 1890 du 4 juin 2010) que la menace principale qui pèse sur la Suisse vient de nos voisins immédiats: la France, l'Allemagne, l'Italie. Ils se sont montrés envahissants par le passé. Et nul ne peut prédire l'avenir de l'Union européenne, assemblage jeune et disparate qu'une crise économique peut faire éclater demain, rallumant la guerre en Europe. A Dieu ne plaise!

Mais sans aller jusque là, regardons la situation aujourd'hui. Notre emplacement stratégique – tunnels, espace aérien, sources fluviales et refuges fiscaux compris – intéresse nos voisins. Nous ne disons pas que ces pays convoitent notre territoire. Mais l'absence d'armée ferait l'effet d'un appel d'air. Comme dit l'adage, un pays a toujours une armée sur son sol: la sienne, ou une armée étrangère.

Il y a quelques mois, un ami haïtien nous narrait l'histoire de son pays. Haïti fut la première colonie à conquérir son indépendance, par les armes, contre les troupes de Napoléon. La suppression de l'esclavage fut le moteur du soulèvement et l'indépendance haïtienne consacra cette libération en 1804. Depuis, l'île a connu une histoire tourmentée qu'il est impossible de transcrire ici. Un fait a attiré notre attention. En 1994, le

président Aristide dissout l'armée, parce qu'elle contribuait à l'instabilité politique. Cela rendit le pays vulnérable aux ingérences étrangères. Ainsi le récent tremblement de terre a servi de prétexte aux Etats-Unis et à la France pour envoyer des troupes en Haïti, ce qui aurait été difficile si le pays avait disposé d'une force militaire. L'île a une position stratégique par rapport à Cuba.

Et nous, voulons-nous que notre territoire devienne l'enjeu des rivalités européennes, ou voulons-nous en rester maîtres?

On nous objectera peut-être que l'initiative du GSsA veut supprimer le service obligatoire; son acceptation ne ferait pas disparaître l'armée suisse. Il suffirait que le gouvernement institue une armée professionnelle.

Le changement semble anodin, mais essayons de nous le représenter. Quel Suisse choisirait volontairement le métier de soldat? Celui qui n'a rien de mieux à faire. La qualité du recrutement, et donc de notre défense, en pâtirait. De plus, l'armée serait composée de volontaires sous contrat. Il deviendrait facile d'envoyer ces hommes servir à l'étranger, sous commandement étranger, à la défense d'intérêts étrangers. En pratique, la professionnalisation entraînerait la fin de la neutralité basée sur la défense du territoire. La Confédération perdrait de son autonomie et de sa souveraineté.

La Suède, modèle à imiter?

Peu avant l'annonce du GSsA, *Le Temps* (1.07.2010) consacrait une page au fait que la Suède abandonne le service militaire obligatoire, basé sur la conscription, pour adopter un système d'armée professionnelle. Lisons plutôt: «Longtemps, le service national obligatoire, instauré en 1901, a été conçu comme l'un des piliers d'une société qui se proclame égalitariste», dit l'article. Durant la Guerre froide, l'armée était «censée contribuer à la défense du territoire. La Suède, bien qu'ancrée dans le camp occidental, affichait alors sa neutralité et voulait pouvoir la défendre.» Aujourd'hui, cependant, l'Union soviétique a disparu. Les contraintes budgétaires obligent à diminuer les dépenses militaires. Le

gouvernement suédois a choisi de réformer l'armée pour qu'elle puisse remplir ses «missions actuelles», et «en particulier (...) des opérations à l'étranger».

Le journal romand fait mine de ne pas y toucher, et ne tire pas explicitement de parallèle avec la Suisse. Mais le sous-entendu est gros. *Si la Suède, petit pays neutre, abandonne son armée de milice, donc la Suisse le peut aussi...* Le raisonnement n'est pas très poussé, mais il peut convaincre les esprits grégaires. D'ailleurs – le journaliste y songeait-il? – beaucoup de gens dans le monde confondent la Suisse et la Suède. Si nous voulons préserver cette traditionnelle équivoque, il faut absolument faire comme les Suédois.

Plus sérieusement, l'article contient quelques informations précieuses. Premièrement, la Suède ne fait pas partie de l'OTAN, mais elle collabore avec cette organisation par l'entremise du Partenariat pour la Paix. La Suède a des troupes en Afghanistan, soumises au commandement de l'OTAN. Des soldats suédois participent à plusieurs missions analogues dans les Balkans et en Afrique. Deuxièmement, membre de l'Union européenne, la Suède «promet désormais d'agir en cas d'agression contre d'autres Etats membres de l'UE».

Ainsi la Suède ne ressent plus la nécessité d'assurer elle-même la

défense de son territoire. Elle a renoncé à son indépendance.

La première des libertés, c'est l'indépendance nationale. D'où il suit que la première des servitudes est la mise sous tutelle de la nation.

Cela nous amène à interpellier nos amis europhiles. Voulez-vous que la Suisse adhère à l'UE? Soutenez l'initiative contre le service militaire obligatoire. Faites supprimer l'armée de milice et de défense territoriale (c'est tout un). Dans les circonstances actuelles, une armée de métier servira moins à garantir notre souveraineté qu'à «promouvoir la paix» dans les protectorats de l'OTAN. La Confédération deviendra militairement dépendante de ses voisins. Elle intégrera *de facto* l'Alliance atlantique, avec son pendant politique et économique sur le continent, l'Union européenne.

Nous sommes convaincus que le système de milice fait partie des éléments qui ont aidé la Suisse à rester en-dehors de l'UE, dont les dettes et la bureaucratie ne font plus très envie aujourd'hui. Cette pensée doit motiver nos concitoyens astreints au service, leurs épouses, employeurs et parents, ainsi que les étrangers habitant la Confédération: tout militaire contribue à défendre la première de nos libertés.

NICOLAS DE ARAUJO

L'élection des conseils communaux selon le système majoritaire

Par 761 voix contre 494, les Blonnaysans ont refusé de modifier le mode d'élection du conseil communal, décidant de maintenir l'élection selon le système majoritaire avec une seule liste de candidats. Ce résultat est plus que significatif dès lors que les partisans du statu quo ont été sensiblement plus discrets que les partisans d'une élection à la proportionnelle dans la campagne qui a précédé le vote. Ce dernier n'avait rien d'une manifestation contre les partis politiques. Il était l'expression d'une volonté de maintenir un système qui a fait ses preuves et qui donne entière satisfaction à une majorité des citoyens. Le fait qu'un tel système ne soit pratiqué que par une minorité de communes ne justifie pas sa condamnation. L'originalité n'a rien de pervers. Renoncer à celle-ci pour faire comme tout le monde n'a pas de sens.

A Blonay, l'ambiance politique peut être qualifiée de saine. Preuve en est le comité de soutien au référendum formé de partisans et d'adversaires du changement de système électoral (majoritaire ou proportionnel). Les uns et les autres estimaient judicieux de soumettre une telle décision prise par le conseil communal au verdict populaire.

Le débat public qui a précédé le vote, au demeurant peu fréquenté, fut intéressant à plus d'un titre. Curieusement, les intervenants se sont très peu exprimés sur les avantages ou inconvénients des deux systèmes d'élection mis en concurrence. Ils ont par contre beaucoup insisté sur les préoccupations actuelles des citoyens de la commune, notamment sur l'insuffisance et la faiblesse de la communication entre autorités et population.

Les habitants de Blonay ne sont manifestement pas désireux d'un système qui les oblige à entrer dans un parti politique pour se faire élire. Ils ne

sont probablement pas les seuls à être déçus, voire découragés par le comportement des partis qui donnent hélas trop souvent la priorité aux préoccupations électorales plutôt qu'à un souci réel des intérêts du Pays et du bien commun. Par ailleurs, ils estiment que, en 2010, les méthodes des partis sont un peu dépassées. La création d'un «blog», d'un «site internet personnel» ou l'utilisation de *Facebook* sont infiniment plus efficaces, modernes et finalement à portée de chacun.

Les partisans d'un système électoral différent voulaient soi-disant faciliter l'accès au conseil communal pour les citoyens venus de l'extérieur. De même, ils voulaient donner de meilleures chances à ceux qui partagent des opinions politiques minoritaires. Si l'on peut discuter du bien fondé de ces arguments, il faut surtout savoir que le débat public puis la votation ont confirmé que ce n'était pas le système d'élection qu'il fallait changer, mais bien l'état d'esprit des autorités et des citoyens, état d'esprit qu'il faudrait orienter vers une écoute plus attentive et plus objective des vraies préoccupations des uns et des autres.

Le Conseil d'Etat doit maintenant se déterminer sur une initiative populaire aboutie qui voudrait imposer l'élection des conseils communaux à la proportionnelle aux communes de plus de trois mille citoyens.

Osons dès lors souhaiter que M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba, qui n'est pas favorable à cette proposition, réussisse à entraîner l'un ou l'autre de ses collègues puis, pourquoi pas, un nombre suffisant de députés pour que la possibilité d'élire les conseils communaux selon le système majoritaire demeure une possibilité à disposition des communes qui le souhaitent.

HENRI MAMIN

Les Marches du Pays

Les hauts de Montreux

Chaque année, la Ligue Vaudoise propose à tous ses amis et lecteurs de *La Nation* une excursion pour découvrir les beautés du Canton.

Après une visite de Romainmôtier et ses environs en 2009, l'organisateur des Marches du Pays propose cette année une découverte de l'arrière-pays de Montreux.

Itinéraire: Station de Jaman – Les Verraux – Col de Soladier – Vallon d'Orgevaux – Sonloup – Les Avants – Montreux

Date: samedi 28 août 2010 (en cas de mauvais temps, renvoi au samedi 4 septembre)

Durée: environ six heures de marche

Points forts:

- Très beaux points de vue sur le bassin lémanique
- Le sommet du Molard
- Les gorges du Chauderon

Renseignements:

Les personnes intéressées s'adresseront à:

La Nation, Rédaction et administration:

Place Grand-Saint-Jean 1, Case postale 6724, 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h-10h), Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Le compte épargne santé

Dans son numéro de juin dernier, le *Courrier du médecin vaudois* consacre un dossier au compte épargne santé. Un tel système est appliqué avec succès depuis 1984 à Singapour, petit Etat dans lequel les dépenses de santé ne représentent que 3,5% du PIB (contre 11,4% en Suisse), alors que l'espérance de vie y est à peine plus courte que celle des Helvètes.

Le financement du système singapourien s'appuie sur trois piliers. Le plus important est le compte épargne santé. Chacun a l'obligation de placer 6 à 8% de ses revenus sur un compte épargne dont le débit est strictement réservé au paiement de ses frais de santé et de ceux de ses proches. L'usage de cette épargne ne peut se faire que pour honorer des actes tarifés aux prix pratiqués dans les hôpitaux publics. L'individu paie la différence de sa poche s'il désire se confier aux soins d'un établissement privé pratiquant des tarifs plus élevés. L'épargnant bénéficie en outre de l'intérêt des sommes déposées.

Ce financement individuel est épaulé par deux assurances sociales distinctes. La première se substitue au compte

épargne santé pour les patients n'ayant pas de revenu ou un revenu insuffisant pour alimenter un tel compte (10% de la population y ont recours). La seconde couvre des maladies très graves ou rares dont les coûts de traitement dépassent les possibilités du compte épargne santé.

L'avantage du système relevé par le *Courrier du médecin vaudois* est une meilleure appréhension des coûts par le patient (il paie lui-même directement ses factures) qui, en conséquence, réfléchit à deux fois avant de consulter et négocier avec son médecin le traitement présentant le meilleur rapport soins/coûts. Contrairement au système de la LAMal où l'assuré tend à exiger le maximum des soins permis par le paiement de ses primes, cette approche rend la relation patient-médecin plus libre et responsable. Faisant le parallèle avec la médecine dentaire en Suisse (les Helvètes sont les champions du monde de la brosse à dents), le *Courrier* suggère, mais sans l'affirmer trop fort, que le compte épargne santé est un candidat à considérer très sérieusement pour remplacer la LAMal.

* * *

Le succès avéré du système à Singapour est-il une garantie de son applicabilité en Suisse? Nous nous permettons d'en douter pour diverses raisons, dont les premières tiennent aux différences culturelles, démographiques et climatiques entre ces deux petits pays. Premièrement, Singapour est majoritairement peuplée d'immigrés chinois et indiens ou de leurs descendants (les autochtones malais sont minoritaires). Il y a pour ces populations une tradition commerciale qui rend naturelle la négociation et le marchandage des traitements entre patient et médecin. Ce n'est pas dans l'habitude des Suisses. Deuxièmement, l'indigence n'est socialement pas bien vue à Singapour: être à la charge de l'Etat et se faire astreindre à des travaux d'utilité publique est une honte lourde à porter; on préfère plutôt s'endetter auprès de privés pour résoudre ses problèmes. Pas étonnant donc que seuls 10% de la population émargent à l'assurance sociale se substituant à l'épargne santé! Pour comparaison, rappelons que près de 21% de la population vaudoise bénéficient de subsides pour leur assurance maladie. Troisièmement, Singapour a une population jeune, alimentée par une immigration économique dans la force de l'âge. La consommation médicale est donc forcément inférieure à celle des Suisses vieillissants. Enfin, le spectre et la fréquence des maladies bénignes (rhumes, gripes, fièvres...) est certainement différent dans un pays tropical où la température ne descend jamais en-dessous de vingt degrés.

Le système pose en outre de nombreuses questions. Qui contrôle l'alimentation régulière des comptes épargne santé et leur bonne utilisation? Qui gère la tarification des actes médicaux et comment? Quelles sont les règles de partage

ou de succession appliquées à cette épargne en cas de divorce ou de décès? Quel est le statut fiscal de cette épargne obligée et de ses intérêts? Singapour a certainement fixé des règles de fonctionnement dont le dossier du *Courrier du médecin vaudois* ne dit hélas mot. Il faut aussi évoquer les problèmes spécifiquement suisses que le passage de la LAMal à un tel système ne manquerait pas de poser. Par exemple, quelle fraction du salaire faudra-t-il mettre en épargne? Les coûts actuels de la santé dans le Canton représentent l'équivalent de 18% de la masse salariale et, même soutenue par des compléments sociaux, une épargne individuelle de 6 à 8% sera nettement insuffisante. Comment va-t-on gérer le cas des assurés en fin de vie active? Ceux-ci ont, au cours de leur vie, généralement cotisé nettement plus qu'ils n'ont consommé. Il semble difficilement acceptable de leur couper les prestations au moment où, avec l'arrivée des maux de l'âge, la solidarité consubstantielle à la LAMal devrait jouer en leur faveur. Plus généralement, comment va-t-on convaincre les Suisses du bienfait de l'abandon de cette solidarité, même si elle est déjà bien mise à mal par les multiples possibilités d'assurances complémentaires?

Nous partageons l'analyse des médecins vaudois sur nombre de tares de la LAMal, notamment sur la déresponsabilisation du patient et du praticien. Il n'est cependant pas nécessaire d'aller chercher un système de financement exotique à Singapour pour y remédier. Si l'on veut vraiment responsabiliser le patient, nous connaissons un moyen bien plus simple: il passe par un retour au système qui prévalait avant la LAMal, donc par la suppression de l'obligation de s'assurer.

CÉDRIC COSSY

Aspects de la vie vaudoise

La Route lyrique

(cc) C'est sous cette désignation que l'Opéra de Lausanne sort de ses murs pour aller à la rencontre du public vaudois et des environs. C'est avec un camion de décors légers et un minibus que la quarantaine de baladins de l'Opéra sillonne le Canton durant ce mois de juillet pour dix-sept représentations de *Pimpinone* de Georg Philipp Telemann et *La Serva padrona* de Giovanni Battista Pergolesi, deux pièces créées au début du XVIII^e.

Nous ne voyons que d'excellents motifs pour se presser à assister à l'une des dernières représentations de la tournée: c'est près de chez vous, c'est simple et frais (une gageure en ce début d'été), c'est accessible à tous, enfants compris, la mise en scène est efficace, c'est interprété avec brio et – c'est sans doute la meilleure des raisons d'y aller voir – spectateurs et musiciens s'amuse tout du long. Ainsi *Vesperta* (Eva Fiechter), malgré ses allures de garce, gagne toutes les faveurs du public en enfanant un Pimpinone aussi maniéré que crédule et soumis (Benoît Capt, excellent dans le monologue sur deux registres du troisième intermède). Dans *La Serva*, Uberto (interprété avec chaleur et puissance par Alexandre Diakoff), manipulé par sa servante Serpina (Katia Velletaz), est finalement très heureux de succomber à ses grâces. Leur duo amoureux final donne la mesure du génie musical de Pergolesi.

Sautez immédiatement sur votre souris ou votre téléphone pour réserver votre billet! (Dernières représentations le 16 juillet à Aubonne, le 17 à Cully, le 18 à Renens, le 20 à Villeneuve, le 22 à Echallens, le 23 à Orbe, le 25 à Martigny et le 23 août à St Prex. Billetterie sous www.opera-lausanne.ch ou par téléphone au 021 310 16 00)

Chronique sportive

(ar) Plusieurs sportifs vaudois se sont illustrés en ce début d'été et ils méritent la citation dans la présente chronique.

En natation, le Morgien Jonathan Massacand a gagné deux titres lors des championnats suisses, à Vaduz (Liechtenstein), dans les épreuves de nage sur le dos à courte distance (50 et 100 m.).

Sur le fameux plan d'eau du Rotsee (Lucerne), l'équipe du Lausanne-Sports Aviron, chère au cœur de l'imprimeur de *La Nation*, a été sacrée championne suisse par équipe. Les rameurs et rameuses de la capitale vaudoise ont en outre remporté six titres individuels.

Enfin, l'équipe de rugby du Stade-Lausanne a gagné la finale de la coupe suisse, en battant les Zuricois de Grasshoppers par 14 à 9. Les Lausannois triomphent dans cette épreuve pour la deuxième année consécutive.

Référendums

La *Feuille fédérale* du 29 juin 2010 a certainement battu un record: vingt-huit textes sont soumis au référendum facultatif, dont quatorze concernent des modifications de lois fédérales et quatorze des arrêtés fédéraux. Parmi ces derniers, citons dix arrêtés modifiant des conventions contre les doubles impositions avec divers pays, dont notamment la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Certains mouvements politiques annoncent qu'ils envisagent de combattre ces arrêtés, frustrés sans doute de ne pas avoir pu s'en prendre à l'accord passé entre la Suisse et les Etats-Unis à propos de l'UBS. Rappelons tout de même que les modifications des conventions contre les doubles impositions doivent permettre à la Suisse de sortir de la fameuse «liste noire des paradis fiscaux» de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et que la prévention des doubles impositions fiscales est, dans son principe, à l'avantage des contribuables honnêtes.

Cela étant, on déplorera une fois de plus la «tactique» des autorités fédérales, consistant à soumettre un grand nombre de textes légaux au référendum facultatif à la veille des vacances d'été. On voudrait empêcher les citoyens d'exercer leurs droits populaires qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

A. ROCHAT

Le Coin du Ronchon

Paul

Il s'appelle Paul. Au cours de ces dernières semaines, il a réussi – et c'est sans doute cela son plus grand mérite – à nous rendre un peu moins odieux les jeux de ballon internationaux. Et même si la presse en a beaucoup parlé, ce n'est pas une raison suffisante pour qu'on s'abstienne de lui rendre hommage ici.

Paul est donc ce poulpe allemand qui, confronté à deux drapeaux plongés au fond de son aquarium, réfléchit quelques instants puis abat ses tentacules sur celui de l'équipe qui gagnera le prochain match. Ses prédictions, paraît-il, n'ont été prises en défaut que deux fois jusqu'à maintenant. Connaissance pointue du sport ou véritable don de divination? Le lecteur intéressé consultera la page abondamment documentée que l'encyclopédie en ligne Wikipedia consacre à celui que l'on surnomme déjà *l'oracle d'Oberhausen*.

Au-delà des quelques avantages spécifiquement liés au football (découverte d'un *supporter* capable d'exprimer ses préférences de manière intelligente et silencieuse, possibilité de renoncer désormais à jouer des matches dont on connaît préalablement les résultats), l'existence d'un céphalopode-devin devrait susciter de l'intérêt dans plusieurs autres domaines. La météorologie, par exemple, où le poulpe pourrait supplanter la grenouille. Les paris. Les sondages. La bourse. La gastronomie, c'est moins sûr, car on n'imagine pas qu'un don divinatoire, même prodigieux, soit de nature à influencer le goût de l'animal (sans oublier que la canicule

n'est guère propice à la chair de poulpe). Mais c'est surtout en politique que l'on entrevoit de nombreux débouchés pour Paul.

On pourrait ainsi l'entraîner à prévoir le résultat des prochaines votations, élections et autres décisions populaires ou parlementaires. Là où deux candidats se disputent une présidence, il ne devrait éprouver aucune difficulté (si les portraits qu'on lui présente sont ressemblants). Les choses se compliqueront lorsqu'il s'agira de trouver le successeur de M. Moritz Leuenberger, avec toutes les subtilités qu'implique le choix d'un conseiller fédéral. Ensuite, selon les questions qu'on lui posera et pour guider ses réponses, il faudra peut-être lui enseigner les armoiries des cantons, voire des communes (avant et après fusions éventuelles), ou lui expliquer le sens du «double oui» avec question subsidiaire en cas de contre-projet direct. Qui sait si ses tentacules ne lui permettraient pas de maîtriser les méandres de l'initiative populaire générale? Ou de présenter des pronostics simultanés sur différents dossiers? C'est là qu'on verra si le poulpe est réellement – comme on nous l'affirme – une sorte de gros cerveau avec des bras.

On veillera cependant à ne pas prêter à cet animal davantage de qualités qu'il n'en a réellement. En ce sens, les jeunes filles qui s'exclament: «Paul? L'apôtre?» nous semblent faire preuve d'exagération quant au rôle de ce brave poulpe dans notre civilisation.

LE RONCHON

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne